

Image not found or type unknown



Comment quitter le domicile conjugal sans perdre ses droits

Par **julie21**, le **11/06/2008 à 16:44**

Bonjour, rnrnQuels démarches doit-on faire quand un père décide de quitter le domicile conjugal sans renoncer a ses droits parentaux sur son enfant?rnrnSachant qu'ils ne sont pas mariés et que le père a déclaré son enfant.rnrnMerci.

Par **jeetendra**, le **11/06/2008 à 17:10**

bonjour, dans votre cas comme vous n'êtes pas marié, vous pouvez lui réclamer une pension alimentaire pour votre enfant qu'il a reconnu, cordialement

Par **julie21**, le **11/06/2008 à 17:32**

Je me suis pas très bien exprimé.rnrnJe demande conseil pour un ami.rnrnIl habite avec la mère de son enfant il ne sont pas mariés, il veut la quitter mais ne sait pas quelles démarches il doit faire pour partir et ne pas perdre ses droits sur son enfant ?rnrnMerci.

Par **jeetendra**, le **11/06/2008 à 19:20**

bonsoir, soit il s'arrange à l'amiable sur le versement d'une pension alimentaire et le droit de

visite et d'hébergement en rédigeant un accord par écrit, soit il saisit le juge aux affaires familiales pour qu'un jugement soit rendu à ce propos, bonne soirée à vous